

Département : Haute Savoie  
Canton : BONNEVILLE  
Commune : ST JEAN DE THOLOME  
Arrêté n°2020/29

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE Réouverture de route départementale RD200 B

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.24, L 2211-1, L 2212.2/5° et L 2212-4.

**Considérant** qu'en raison de la chute d'arbres sur la RD 200b au PR 1+650, la RD 200b a été fermée à la circulation de tous les véhicules à partir du 04/07/2020.

**Considérant** la commission de sécurité du 08/07/2020,

#### ARRETE

##### ARTICLE 1 :

La RD 200b au PR 1+650 située sur la Commune de Saint Jean de Tholome sera rouverte à la circulation à partir du 08/07/2020 à 14h30.

##### ARTICLE 2 :

Les itinéraires de déviation seront déposés par l'arrondissement de Bonneville.

##### ARTICLE 3 :

La signalisation mise en place pour la déviation sera déposée par l'arrondissement de Bonneville.

##### ARTICLE 4 :

- Mme le Maire ,
- M. le Lieutenant Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
- M. le Directeur de la Voirie Départementale
- S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et Secours)
- Mme. l'Ingénieur d'Arrondissement de Bonneville

A Saint Jean de Tholome le 9 juillet 2020  
Le Maire,  
Sabrina BERTRAND.

